



Canton de
B0ordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 065-216502260-20230411-2023031-DE



Séance du 11 avril 2023 à 18h

2023/031

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Michel DUHAMEL, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Hélène FRANCES, Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Laetitia CAZABAN

Absents : Bernard LHOSSAIN (pour Denis FEGNE), Philippe SOULE-PERE (pour Jean TRILLE), Caroline ECORCHON (pour Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (pour Hélène FRANCES), Ingrid BOUTARFA (pour Gisèle VINCENT), Stéphanie MARQUEZ, Noémie DEUTSCH

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES Nombre de conseillers en exercice : 23 Date de la convocation : 04 avril 2023

PROJET DE DESSERTE IBOS-PINTAC

M le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de créer une route forestière, dans le cadre d'un projet d'amélioration de la desserte forestier du canton du Bois de Brouhéna, dans la Forêt communale de Ibos et de Pintac.

En sus de cette route forestière 2 franchissements sont prévus et sont situés :

- sur le ruisseau de la Geline,
- sur des écoulements secondaires identifiés lors des visites de terrains.

Ces travaux d'un montant prévisionnel de 215 000 € sont subventionnés par :

- L'Etat à hauteur de 60056,15 € (36,7%)
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : 67 222,89 € (41,4%)


Cette opération nécessite un accompagnement en maîtrise d'œuvre (estimée à 13 200 €).

L'ONF a répondu favorablement à notre consultation pour un montant de 9 468 € TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer l'acte d'engagement précité pour un montant total de 9 468,00 € TTC.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,


Denis FEGNE



7